

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2023**

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230405-DEL2023-0040-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. Présentation de la reprise du résultat 2022 au budget principal -

1.1. Constat du résultat comptable hors restes à réaliser

Il est pris en compte l'ensemble des titres et des mandats émis au 31 décembre 2022 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il en résulte un résultat de clôture de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser) de :

En section de fonctionnement : **2 148 410,15 €**

En section d'investissement : **203 596,18 €**

(Détail annexé ci-joint)

1.2. Constat du résultat comptable cumulé (avec les restes à réaliser)

Il est pris en compte les engagements de dépenses d'investissement 2022 non encore réalisés pour un montant de **1 378 762,16 €** et qui seront reportés sur l'exercice budgétaire 2023, ainsi que les recettes certaines d'investissement 2022 non perçues au 31 décembre 2022 et qui seront également reportées sur l'exercice budgétaire 2023 pour un montant de **1 905 903,84 €** soit un excédent d'investissement cumulé de **527 141,68 €**.

Le résultat cumulé 2022 (résultat d'exécution et restes à réaliser) en section de fonctionnement est de **3 648 410,15 €** et en section d'investissement est de **- 1 777 425,13 €**.

2. Affectation du résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2022

Le résultat de l'exercice 2022 en section de fonctionnement est repris de la manière suivante :

Le montant à affecter est de **3 648 410,15 €** permettant : un financement complémentaire de la section de financement 2023 à hauteur de **935 492,51 €** et un financement complémentaire pour la section d'investissement de **2 712 917,64 €**.

Résultat cumulé d'investissement 001 : **- 2 304 566,81 €**

Excédent d'investissement sur RAR (cumulé) : **730 737,86 €**

Financement complémentaire investissement R1068 : **2 712 917,64 €**

3. Fixation des taux communaux d'imposition pour 2023

Les taux d'imposition en 2023 sont les suivants :

- ✓ 15,76 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- ✓ 38,71 % pour la taxe foncière bâtie
- ✓ 39,90 % pour la taxe foncière non bâtie.

4. Présentation du Budget Primitif 2023 - Ville -

4.1. La section de fonctionnement

4.1.1. Les recettes de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à **32 174 610 €** soit 5,37 % par rapport au BP 2022.

Elles se décomposent comme suit :

- *Atténuation de charges* : 237 000 €
- *Redevance des usagers des services* : 2 900 000 €
- *Subventions et participations* : 1 649 255 €
- *Compensations de l'ETAT pour perte de taxes* : 200 000 €
- *Dotations de l'Etat* : 4 245 478 € dont 4 177 478 € au titre de la DGF
- *Impôts et taxes* : 21 982 877 € dont 18 650 386 € de contributions directes (montant prévisionnel dans l'attente de la notification des bases fiscales prévisionnelles (état 1259) adressée par les services de l'ETAT)
- *Attribution de Compensation de la communauté d'agglomération Val Parisis* : 1 346 234 €
- *Dotation de Solidarité Communautaire* : 410 007 €
- *Revenus du patrimoine* : 835 000 €
- *Autres recettes diverses* : 125 000 €

Auxquelles s'ajoute l'affectation du résultat 2022 pour un montant de **935 492,51 €** soit un montant global de recettes de fonctionnement de **33 110 102,51 €** pour l'exercice 2023.

4.1.2. Les dépenses de fonctionnement pour 2023 sont de 31 161 934,90 € en hausse de 6,28 % par rapport au budget 2022. Le détail des dépenses par chapitre budgétaire est le suivant :

Intitulé de la dépense	BP 2023
Chapitre 011 - charges à caractère général	10 044 181,90 €
Chapitre 012 - charges de personnel	17 744 547 €
Chapitre 014 - atténuations de produits (FPIC)	106 115 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 731 591 €
<i>Dont subvention d'équilibre versée au budget CCAS</i>	<i>1 262 560 €</i>
<i>Dont contingent incendie</i>	<i>465 997 €</i>
Chapitre 66 - charges financières	519 000 €
Chapitre 67 - charges à caractère exceptionnel	16 500 €

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230405-DEL2023-0040-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

La structure des dépenses de fonctionnement 2023

Les charges de personnel sont en baisse de 0,42%/BP 2022.

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un prélèvement d'un montant de **1 948 167,61 € (1 012 675,10 € + 935 492,51 €)** pour le financement de la section d'investissement 2023.

4.2. La section d'investissement

4.2.1. Les recettes d'investissement 2023 sont de 13 931 691 €

Les recettes propres sont de **6 548 030,88 €** décomposées comme suit :

- ✓ Dotations et participations : **5 535 030,88 €**
- ✓ Dépôts de cautions : **13 000 €**
- ✓ Cessions : **1 000 000 €**
- ✓ Emprunt : **4 500 000 €**

Auxquelles s'ajoutent l'excédent de fonctionnement capitalisé 1068 de **2 712 917,64 €** et le prélèvement de la section de fonctionnement de **935 492,51 €**.

4.2.2. Les dépenses d'investissement 2023 sont donc de **13 931 691 €** décomposées comme suit :

- ✓ Remboursement du capital de la dette : 1 314 000 €
- ✓ Restitution de cautions : 13 000 €
- ✓ Acquisition de matériels : 291 301 €
- ✓ Dépenses pour l'informatique et la téléphonie : 345 400 € (dont 39 400€ câblage réseau bâtiments Ville)
- ✓ **Travaux Patrimoine : 10 051 003,25 €**
Dont AP/CP :
Travaux Agenda d'Accessibilité Adapté : 350 000 €
Travaux Construction groupe scolaire rue des Bussys : 6 710 000 €
Construction du gymnase Georges Hébert : 1 438 903,25 €
Aménagement commissariat rue Jeanne Robillon : 100 000 €
Sobriété énergétique : 460 000 €
Dont Patrimoine récurrent : 862 100 €
 - Gros entretien écoles : 117 600 €
 - Gros entretien gymnases : 80 000 €
 - Gros entretien équipements petite enfance : 1 500 €
 - Gros entretien équipements culturels : 230 000 €
 - Gros entretien logements : 134 000 €
 - Gros entretiens tous bâtiments : 193 000 €
 - P3 chauffage (dépense obligatoire) : 86 000 €
 - Incendie 4 rue de Soisy : 20 000 €*Dont acquisition de véhicules : 80 000 €*
Dont Travaux centres de loisirs : 50 000 €

- ✓ **Travaux Espaces Publics : 1 761 990 €**
Dont Espace Public récurrent : 546 950 €
 - Etudes : 30 000 €
 - Gros entretien de voirie y compris extérieurs équipements publics : 230 000 €
 - Extension- modification réseaux divers : 17 650 €
 - Eclairage public : 25 000 €
 - Signalisation horizontale (marquage au sol) : 40 000 €
 - Défense incendie - remise à niveau du parc de poteaux et bouches : 20 000 €
 - Gros entretien des clôtures : 9 300 €
 - Arbres-arbustes : 15 000 €
 - Mise en accessibilité : 30 000 €
 - Aires de jeux : 45 000 €
 - Mobilier politique cyclable : 5 000 €
 - Renouvellement parc matériel des régies espaces publics + matériel espaces verts : 10 000 €
 - Mobilier urbain et plaques de rues : 55 000 €
 - Aménagements jardins partagés : 15 000 €
- Dont ESPACE PUBLIC : 1 215 040 €
 - Réhabilitation plaine des Sports du Luat : 114 340 €
 - Politique cyclable - création d'aménagements : 50 000 €
 - Rue Gambetta : 980 000 €
 - Route de Margency : 50 000 €
 - Création espace vert parc du Castel : clôture limite de propriété : 20 700 €
- ✓ Dépenses d'Urbanisme : 85 000 €
- ✓ Remboursement taxe aménagement et matériel divers : 69 996,75 €

4.3. Le niveau d'endettement de la commune

L'encours global de dette consolidée au 1er janvier 2023 s'élève à **11 057 614,67 €**.

Synthèse de la dette au 01/01/2023

capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 057 614.67 €	3,59 %	10 ans et 9 mois	5 ans et 8 mois	10

Dette au 01/01/2023 par nature

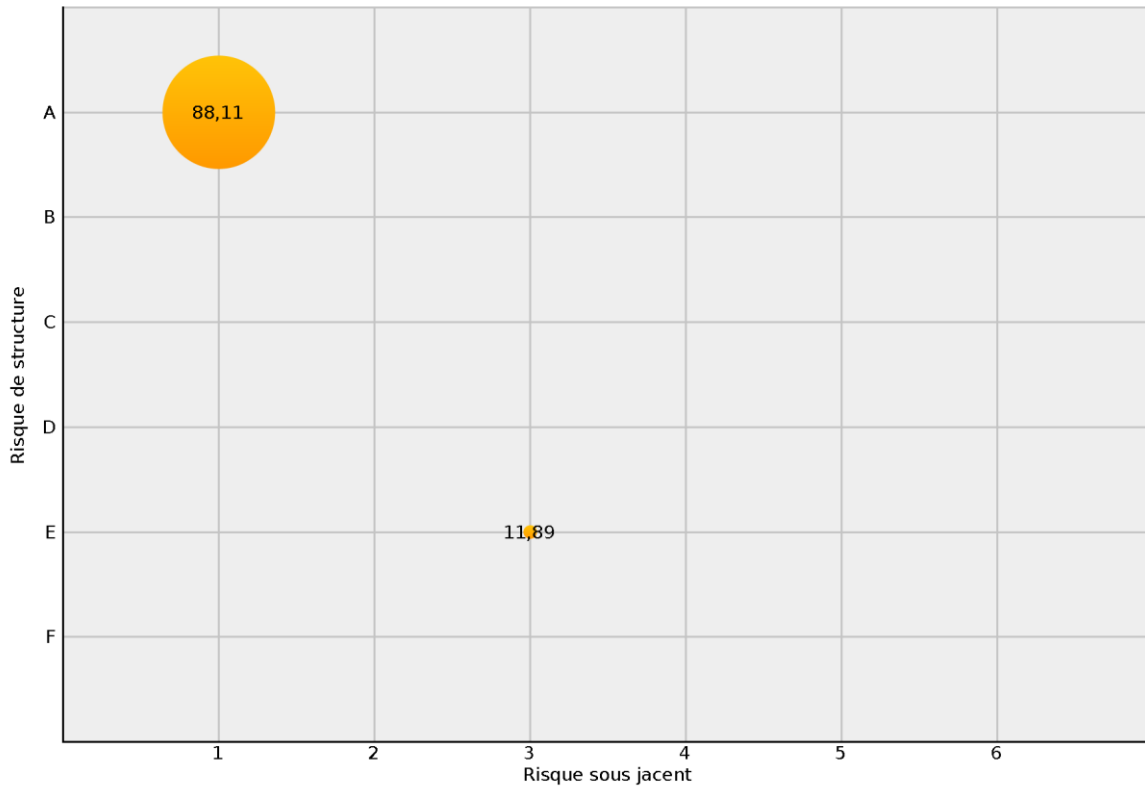
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	10	11 057 614.67 €	3,59 %
Dette	10	11 057 614.67 €	3,59 %

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230405-DEL2023-0040-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Dette selon la charte de bonne conduite :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230405-DEL2023-0040-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Dettes par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	4 955 226.15 €	44,81 %	
CREDIT AGRICOLE	3 656 666.80 €	33,07 %	
SFIL CAFFIL	1 314 902.36 €	11,89 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 130 819.36 €	10,23 %	
Ensemble des prêteurs	11 057 614.67 €	100,00 %	-

